

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P.O. Box 3243 Telephone :+251-115-517 700 Fax :+251-115517844
Website : www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-cinquième session ordinaire

20–24 juin 2014

Malabo (GUINEE EQUATORIALE)

EX.CL/834(XXV)
Original : Anglais

**RAPPORT DE LA CONFERENCE DE L'UNION
AFRICAINNE DES MINISTRES EN CHARGE DES
QUESTIONS DE GENRE**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax: +251115- 517844

Website: www.africa-union.org

WG9957

**RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES DE L'UA
RESPONSABLES DES QUESTIONS DE GENRE ET
DES AFFAIRES FÉMININES**

14 mai 2013

**Addis-Abeba (Éthiopie)
Siège de la Commission de l'UA**

RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES DE L'UA RESPONSABLES DES QUESTIONS DE GENRE ET DES AFFAIRES FÉMININES

I. INTRODUCTION

1. La cinquième session ordinaire de la Réunion des ministres de l'UA responsables des questions de genre et des affaires féminines s'est tenue le 14 mai 2013 au siège de la Commission de l'UA. Elle a été précédée par la réunion des experts tenue du 8 au 10 mai 2013.

II. PARTICIPATION

2. Les pays suivants ont participé à la réunion ministérielle : Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Burkina Faso, Congo, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Mauritanie, Namibie, Nigeria, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Tunisie et Zimbabwe.

III. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

3. La cérémonie d'ouverture de la cinquième réunion des ministres de l'UA responsables des questions de genre et des affaires féminines tenue le 14 mai 2013 dans le Nouveau Centre de conférences de l'Union africaine a été rehaussée par la présence de la Présidente de la Commission, le Dr Nkosazana Dlamini Zuma.

4. La cérémonie d'ouverture a été présidée par S.E. Aicha Vall VERES, ministre des affaires féminines de la République de Mauritanie en sa qualité de vice-présidente en l'absence de la Présidente du Bureau (Guinée équatoriale). La cérémonie d'ouverture a été animée par Mme Litha Musyimi-Ogana, directrice des femmes, du genre et du développement de la Commission de l'Union africaine. Mme Litha a souhaité la bienvenue aux ministres et aux délégués et a fait référence aux réunions ministérielles précédentes. Elle a particulièrement salué la présence de S. E. Nkosana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine et celle de S. E. Madame Isatou Njie-Saidy, Vice-présidente et Secrétaire d'État aux affaires féminines de la Gambie.

5. Prenant la parole, S.E. Madame Zenebu Tadesse, ministre des femmes, de l'enfance et de la jeunesse de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, en sa qualité de représentante du Président de l'Union, a souhaité la bienvenue à Addis-Abeba à tous les participants et félicité le Président de l'UA pour son élection. S.E. Madame Zenebu Tadesse a réitéré l'importance de la participation des femmes africaines à la célébration du cinquantième anniversaire de l'UA et l'importance indéniable de leur autonomisation pour le développement du continent. Elle a présenté les réalisations de l'Éthiopie en matière de promotion des droits des femmes sur la base des politiques et stratégies gouvernementales visant à renforcer la capacité de la femme éthiopienne. Elle a indiqué les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation, de la santé maternelle et de l'accès des femmes à la terre, à l'eau potable et à la prise de décision politique.

6. Elle a conclu son intervention en soulignant les grands défis qui font encore obstacle à l'intégration des questions de genre dans les pays africains, puis elle a lancé un appel en faveur de l'intégration des femmes et des hommes africains dans le processus de développement pour une Afrique prospère et stable.

7. Mme Aicha Vall Veres, ministre des Affaires sociales, de l'enfance et de la famille de la Mauritanie, au nom du Bureau sortant de la réunion des ministres responsables des questions de genre et des affaires féminines, a déclaré que la cinquième réunion ministérielle se tenait dans le contexte de l'élection de la première femme présidente de la Commission de l'Union africaine. Cette élection donnait aux femmes africaines un immense espoir, malgré les nombreux défis qui restent à relever dans les domaines de la santé et de l'éducation des femmes. Elle a recommandé le renforcement de la participation des femmes africaines à la prise de décision politique. Elle a déclaré que la réunion ministérielle devrait conduire à l'adoption de plans stratégiques visant à l'intégration de la parité hommes-femmes dans les pays africains.

8. Dans son allocution d'ouverture, la Présidente de la Commission de l'Union africaine, S.E. Nkosana Dlamini Zuma, a déclaré que la cinquième réunion ministérielle se tenait dans le cadre du cinquantième anniversaire de l'OUA/UA. Cet anniversaire représentait l'occasion unique pour les Africains en général en tant que citoyens, et pour les femmes en particulier de faire le bilan des cinquante ans d'existence depuis la création de l'OUA. Le cinquantième anniversaire était également l'occasion de savoir où les femmes africaines veulent être dans les cinquante prochaines années. Elle a rappelé que l'Afrique devait occuper la place qui lui revient au sein de la communauté internationale, car l'UA comprend non seulement les gouvernements, mais aussi les citoyens.

9. Elle a rappelé le rôle important des femmes africaines dans la lutte contre l'esclavage et le colonialisme, qui a conduit à la création de l'Organisation panafricaine des femmes (OPF) en 1962. Elle a indiqué que l'autonomisation des femmes contribue de façon significative au bien-être au niveau des ménages, et par conséquent, au bien-être de toute la population, parce que l'autonomisation des femmes n'était pas une lutte de pouvoir avec les hommes.

10. La Présidente a déclaré que le continent disposait de tous les documents stratégiques dont il a besoin, à l'instar de l'article 4L de l'Acte constitutif de l'UA, de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, du Protocole à la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, entre autres instruments sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle a cependant souligné que le défi résidait dans la mise en œuvre de ces instruments.

11. Elle a rappelé la collaboration et le partenariat entre l'UA, CEA, l'UNESCO et le PNUD dans la production d'un recueil des précurseurs de la lutte pour la libération et l'émancipation des femmes africaines.

12. Le Dr. Dlamini Zuma a ensuite partagé la vision de l'UA en mettant l'accent sur les aspects sur lesquels les ministres devaient se pencher, afin que des progrès mesurables soient réalisés dans les cinquante prochaines années. C'est la raison d'être, a-t-elle ajouté, de la réunion des femmes parties prenantes, qui s'est tenue les 12 et 13 mai 2013 au siège de la Commission de l'Union africaine, au cours de laquelle les femmes de tous les horizons se sont penchées sur le panafricanisme et la Renaissance africaine, et sur l'avenir des femmes africaines dans cinquante ans.

13. Elle a en outre partagé quelques réflexions et fait des recommandations sur des questions telles que la nécessité pour l'Afrique d'investir sur la jeunesse et les femmes en tant que capital humain, en leur fournissant l'accès à une santé et une éducation de qualité, en investissant dans le développement de l'infrastructure comme les moyens de transport modernes, à l'instar des trains à grande vitesse, qui permettraient d'accroître le tourisme, en investissant également dans la modernisation de l'agriculture (70% des travailleurs agricoles sont des femmes), d'où la nécessité d'investir sur les femmes.

14. Elle a souligné le rôle important de la paix dans le continent, car il ne peut y avoir de développement sans paix. Elle a également mis l'accent sur l'importance des parlements dans l'adoption de lois qui facilite l'accès des femmes à la terre, aux intrants et aux crédits agricoles. Elle a indiqué que ces lois contribueraient à réduire les dépenses de l'Afrique pour l'importation des produits alimentaires et faciliteraient l'investissement dans l'agriculture et l'énergie. Étant donné que les femmes ont toujours su protéger l'environnement, il n'est pas surprenant que le prix Nobel de l'environnement ait été attribué à une femme africaine.

15. Pour conclure, le Dr Dlamini Zuma a suggéré que la Décennie de la femme africaine puisse faciliter la mise en œuvre des cadres existants pour l'autonomisation des femmes africaines, tout en veillant à ce que la Décennie fasse la différence avec des résultats.

IV. ADOPTION DES PROJETS D'ORDRE DU JOUR ET DE PROGRAMME DE TRAVAIL

16. Les projets d'ordre du jour et de programme de travail ont été adoptés tels que présentés.

V. ÉLECTION DU BUREAU

17. Le Bureau a été élu comme suit :

- a) Présidence : Algérie (Afrique du Nord)
- b) Première Vice-présidente : Zimbabwe (Afrique australe)
- c) Deuxième Vice-présidente : Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)
- d) Troisième Vice-présidente : Djibouti (Afrique de l'Est)
- e) Rapporteur : Tchad (Afrique centrale)

VI. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DES EXPERTS

18. Les ministres ont examiné et adopté le rapport des experts en formulant des contributions, des recommandations et des amendements, et en soulevant des questions sur les points ci-après :

- a) **Exposé sur le panafricanisme et la Renaissance africaine, thème du cinquantième anniversaire de l'UA, du Plan stratégique global de l'UA et de l'agenda de développement de l'UA à l'horizon 2063**

19. Les participants ont suggéré que les femmes africaines ayant participé à la lutte pour la libération du continent africain (femmes précurseurs) devraient être reconnues en tant que telles, tandis que celles encore en vie devraient être invitées au cinquantième anniversaire de l'OUA/UA.

Les participants ont également recommandé la publication des noms des héroïnes africaines.

- b) **Célébration du dixième anniversaire du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.**

20. La représentante de la République du Malawi a confirmé que son pays était prêt à accueillir la cérémonie commémorative du dixième anniversaire du Protocole, qui doit se tenir le 11 juillet 2013 à Lilongwe (Malawi) et a demandé à la Commission de faciliter le processus afin que les modalités d'organisation et les conditions d'accueil de cet événement puissent être initiées.

21. La réunion a recommandé l'institutionnalisation du mois de juillet comme mois des femmes panafricaines et que cette recommandation soit soumise à la décision du Conseil exécutif.

- c) **Exposé sur les stratégies de renforcement des capacités et de la visibilité des mécanismes des femmes et de leur financement effectif**

22. Les ministres ont approuvé les recommandations proposées par les experts.

- d) **Exposé sur la collaboration avec ONU-Femmes au plan national, l'approche multidimensionnelle de l'intégration de la dimension genre dans la mise en œuvre du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique et l'intégration de la dimension genre dans le processus de budgétisation**

23. Les ministres ont approuvé les recommandations proposées par les Experts.

- e) Proposition relative à une réunion annuelle d'un Panel de haut niveau sur les questions de genre et l'autonomisation des femmes en vue de créer une plate-forme d'expression où les chercheuses, les professeuses d'université et les expertes en questions de genre pourraient échanger leurs vues sur les questions émergentes comme le Panel de haut niveau sur la paix et la sécurité, qui se réunit tous les ans au mois d'octobre**

24. Les ministres ont approuvé la recommandation mentionnant l'offre du ministre ivoirien relative à l'organisation de la première réunion du Panel de haut niveau sur les questions de genre et l'autonomisation des femmes en juillet 2014, dans le cadre des activités marquant le cinquantième anniversaire de l'OUA/UA.

25. Les ministres ont recommandé que la Commission de l'UA établisse des critères pour l'établissement du siège du Panel de haut niveau.

- f) Examen et approbation des projets relatifs au thème de la Décennie de la femme africaine et appel à propositions pour 2013**

26. Les questions soulevées par les ministres dans le cadre de cette section sont prises en compte dans le rapport du Comité ministériel des dix.

27. La réunion a demandé des informations sur la composition du Comité des trente et du Comité des dix. La Commission a alors fait circuler les listes des membres des deux comités.

28. En ce qui concerne le Comité des dix, la Commission a informé la réunion qu'il avait été créé à Nairobi en octobre 2010 au cours de la Réunion des ministres du genre de l'UA, en marge du lancement de la Décennie de la femme africaine. Elle a indiqué qu'au cours de cette réunion, les ministres avaient décidé que le Comité serait composé de dix ministres, deux par région de l'UA suivant l'ordre alphabétique et sur une base rotative de deux ans. Cela garantirait que l'ensemble des 54 membres siègent au Comité d'ici à la fin de la Décennie. Elle a indiqué que la Commission de l'UA n'avait reçu aucune objection à la composition de la liste et invité les ministres à prendre une décision à ce sujet pendant cette réunion.

29. Les ministres ont décidé que les pays sous le coup de sanctions ne seraient pas membres du Comité des dix, ce qui veut dire que la République centrafricaine sera remplacée par le Congo au sein du Comité des dix en exercice.

30. La République de Côte d'Ivoire a proposé à la Commission d'organiser la réunion ministérielle prévue en 2014.

- g) Approbation des projets présentés relativement au thème de 2012**

31. La réunion a donné un délai d'un mois aux pays qui ne l'avaient pas encore fait pour diverses raisons, pour faire parvenir leurs propositions.

32. Afin de réunir suffisamment d'argent pour le Fonds de la femme africaine, la réunion a recommandé l'organisation d'activités de collecte de fonds.

33. La réunion a souligné la nécessité pour les propositions de projets de passer par les mécanismes nationaux de Genre.

34. La réunion a recommandé que les pays sous le coup de sanctions ne reçoivent point de financement du Fonds de la femme africaine.

h) Réunion d'information sur l'opérationnalisation des Comités techniques spécialisés (CTS)

35. Les ministres ont approuvé les recommandations proposées par les experts.

i) Décision du Conseil exécutif relative à l'alignement des thèmes de la Conférence et de la Décennie

36. Les ministres ont amplement discuté de la question de l'opportunité de suivre les recommandations des experts ou du Comité ministériel de dix. Après les éclaircissements apportés par la Commission (qui a fait circuler la Décision) et l'intervention finale basée sur le rapport du Comité des dix, les ministres ont décidé de suivre la recommandation des experts, qui stipule que « **pour que le thème du panafricanisme et de la Renaissance africaine de la Conférence de l'UA soit holistique et multisectoriel, le premier thème sur « la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'autonomisation économique des femmes et de l'entrepreneuriat » de l'AWD devrait être mis en œuvre pour l'année 2013 tout en intégrant le thème 10** ».

j) Adoption du Manuel de formation des formateurs des personnels des opérations de maintien de la paix de l'UA

37. La réunion a approuvé les recommandations des experts tout en demandant à la Commission d'envoyer les versions électroniques et sur papier du manuel aux États membres pour des contributions supplémentaires au plus tard en juin 2013.

VII. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ MINISTÉRIEL DES DIX SUR LES PROJETS RELATIFS AU THÈME DE L'AWD POUR 2012

38. Le rapport a été adopté par la réunion tel qu'il a été amendé. La réunion a encore souligné que les pays sous le coup de sanctions ne devraient pas siéger au Comité des dix. Ainsi donc, la République centrafricaine sera-t-elle remplacée par le Congo au sein du Comité des dix.

VIII. EXPOSE SUR LE PANAFRICANISME ET LA RENAISSANCE AFRICAINE : THÈME DU 50^{EME} ANNIVERSAIRE DE L'OUA/UA

39. Dans son exposé, S.E. Isaac Munlo, Ambassadeur de la République du Malawi en Éthiopie, a défini la Renaissance. Il a donné l'exemple de l'Europe où la pauvreté et

les maladies étaient rampantes ; un continent exploité de l'extérieur. Après la Renaissance, ce continent a changé au gré des idées nouvelles.

40. Il a ajouté que la Renaissance africaine serait une grande opportunité pour la renaissance du Continent et l'intégration des femmes. Des efforts devraient être fournis en ce qui concerne les questions de genre afin d'intégrer la dimension genre dans le panafricanisme. Par conséquent, il serait très important que l'Afrique mobilise toutes les parties prenantes, élabore une théorie sur les questions de Genre et définisse la situation de la femme africaine.

IX. EXPOSE SUR LE PLAN STRATÉGIQUE GLOBAL DE L'UA ET L'AGENDA DE DÉVELOPPEMENT 2063

41. En l'absence de l'intervenant, pour des raisons indépendantes de sa volonté, la Directrice des WGD a donné quelques informations sur le Plan stratégique et l'Agenda de développement 2063. Elle a informé la réunion que lorsque la Présidente de la Commission de l'UA prenait fonction le 15 octobre 2012, elle avait posé la question de savoir dans quelle situation l'Afrique voudrait-elle se trouver dans 50 ans. Cette question a révolutionné les pensées autour de la formulation du Plan stratégique 2014-2017 de l'UA, et a introduit la notion d'Agenda de développement à l'horizon 2063. Le concept de l'Agenda 2063 de l'UA a été adopté pour piloter la Vision de l'UA pour les 50 prochaines années.

42. Elle a indiqué que le Plan stratégique 2014-2017 constituerait un fondement solide pour la Feuille de route qui définira la Vision africaine à l'horizon 2063. Étant donné que les efforts fournis jusqu'ici pour assurer que le Plan stratégique 2014-2017 sont engendrés à travers le Pilier 2 et la Priorité 5, ainsi que l'intégration de l'ensemble des piliers et priorités, les contributions des femmes en général, et des ministres responsables des questions de genre et des affaires féminines, en particulier, sont d'importance capitale. Elle a conclu en invitant les ministres à contribuer à l'Agenda de développement 2063 de l'UA.

43. Les ministres ont demandé une version électronique du Plan stratégique de l'UA et de l'Agenda de développement à l'horizon 2063 afin de les commenter.

X. QUESTIONS DIVERSES

44. En débattant de la question du statut des membres du Comité des dix, aux termes du paragraphe 38, les ministres ont réexaminé la composition du Comité des trente. La Commission a expliqué comment les membres du Comité des trente étaient choisis par la Commission ; que suite à la demande d'envoyer des lettres aux États membres pour la nomination des membres du Comité des trente, la Commission s'est conformée en envoyant une correspondance sous forme de note verbale aux ambassades accréditées en Éthiopie. La décision de permettre à la Commission d'utiliser la liste actuelle du Comité des trente jusqu'à ce qu'une liste consensuelle soit approuvée a été rappelée aux ministres. Toutefois, les ministres ont informé la Commission qu'ils n'avaient pas reçu cette communication et ont demandé que les mécanismes nationaux de Genre soient impliqués dans le choix des membres du

Comité des trente. Il a été décidé que la prochaine réunion ministérielle examiner la composition du Comité.

XI. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA RÉUNION

45. En raison de contraintes de temps, il a été décidé que le rapport serait transmis aux ministres, à la fois en version électronique et en version papier, pour leur contribution d'ici la fin du mois de mai 2013 pour adoption en marge de la célébration du dixième anniversaire le 11 juillet 2013, lors de leur réunion au Malawi.

46. La République de Côte d'Ivoire a offert d'abriter la réunion ministérielle en 2014.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax: +251115- 517844

Website: www.africa-union.org

WG 10538

**RAPPORT DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE
DES MINISTRES EN CHARGE DES QUESTIONS DE GENRE
ET DE LA CONDITION FÉMININE DE L'UNION AFRICAINE**

14 -15 août 2013, Lilongwe (Malawi)

I. INTRODUCTION

1. La session extraordinaire de la Conférence des ministres en charge des Questions de Genre et de la Condition féminine s'est tenue les 14 et 15 août 2013 à l'Hôtel Golden Peacock à Lilongwe (Malawi).

II. PARTICIPATION

2. Les pays suivants étaient représentés à la session extraordinaire de la Conférence des ministres: Angola, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Gambie, Malawi, Mali, Mozambique, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Togo et Ouganda.

III. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

3. La cérémonie d'ouverture de la session extraordinaire de la Conférence des ministres en charge des Questions de Genre et de la Condition féminine de l'Union africaine était présidée par S.E. Mme Anne Désirée Ouloto, Ministre ivoirienne en charge des Questions de Genre et de la Condition féminine de Côte d'Ivoire en sa qualité de 2^{ème} Vice-présidente en l'absence de la Présidente du Bureau, l'Algérie.

4. La Directrice de la Direction femmes, genre et développement, après avoir souhaité la bienvenue aux ministres et aux participants à la réunion, a rappelé la précédente réunion des ministres, qui s'est tenue le 15 mai 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie), ainsi que les décisions importantes prises au cours de cette réunion de mai 2013, notamment la recommandation d'adopter le rapport de la cinquième réunion ministérielle de Lilongwe (Malawi) et de célébrer en même temps le 10^{ème} Anniversaire du Protocole de l'UA relatif aux droits de la femme.

IV. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

5. Les projets d'ordre du jour et du programme de travail ont été adoptés tel que présentés.

V. ACTIONS PRISES PAR LA COMMISSION DEPUIS LA CINQUIÈME RÉUNION DES MINISTRES EN CHARGE DU GENRE ET DE LA CONDITION FÉMININE

6. La Directrice de la Direction femmes, genre et développement a informé les participants à la réunion des actions prises par la Commission de l'UA depuis la cinquième réunion des ministres en charge du Genre et de la Condition féminine, à savoir :

- i. le projet de rapport final de la cinquième réunion des ministres en charge du Genre et de la Condition féminine a été distribué le 30 mai 2013;
- ii. la Commission n'a reçu aucune observation des ministres ou de leurs experts;

- iii. la Commission a ensuite procédé à la traduction du rapport dans toutes les langues de travail de l'UA;
- iv. un nouvel appel à propositions pour 2012 a été envoyé le 15 mai 2013 tel que recommandé;
- v. la Commission a accordé une prolongation d'un mois à tous les projets tel qu'indiqué dans la recommandation;
- vi. la Commission a reçu au total trente-six (36) nouveaux projets et des informations supplémentaires concernant les anciens projets de 2012;
- vii. la Commission a convoqué, du 9 au 11 juillet 2013 en Tunisie, une réunion du Comité des 30 et du Comité directeur du Fonds pour les femmes africaines en vue d'examiner les propositions.

VI. EXAMEN ET APPROBATION DES PROJETS POUR LE THÈME 2012 DE LA DÉCENNIE DE LA FEMME AFRICAINE

7. La réunion a examiné et approuvé des projets additionnels pour le Thème 2012 comme suit:

- i) la Commission a reçu trente-sept (37) autres réponses concernant les projets qui ont bénéficié d'un délai supplémentaire (1 mois) à savoir:
 - a) trois (3) réponses conformes ont été recommandées pour approbation sans condition;
 - b) la Commission recommande que les vingt-quatre (24) réponses qui ont été traitées et mises en application en partie soient approuvées sous condition;
 - c) dix (10) des projets qui réunissaient les conditions ont déjà été approuvés avec condition lors de la réunion du 14 mai 2013 et cela n'affecte pas les statistiques globales des projets approuvés; nous n'avons fait que déplacer les projets dans la catégorie appropriée.
- ii) la Commission a reçu trente-six (36) nouveaux projets suite de l'appel à propositions qui a été réitéré après la réunion du 14 mai 2013 à propos desquels la Commission propose que:
 - a) trois (3) projets soient recommandés pour approbation sans condition;
 - b) trente (30) projets soient recommandés pour approbation avec condition;
 - c) un (1) projet soit rejeté;
 - d) un (1) projet soit renvoyé pour le thème six (6).

VII. RECOMMANDATION

8. Les ministres ont recommandé que dans la future matrice, des crédits budgétaires devraient être alloués en vue de s'assurer qu'il n'y ait pas de dépassement et que les projets sous le thème 7 (ii) (b) obtiennent un délai jusqu'au 31 août 2013, pour fournir l'information manquante.

VIII. EXAMEN ET APPROBATION DE L'APPEL À PROPOSITIONS

9. Les ministres ont examiné et approuvé l'appel à propositions pour 2013 et ont insisté sur la nécessité de mettre l'accent sur les femmes et de refléter la conformité avec le thème n°10.

IX. ADOPTION DU RAPPORT DE LA CINQUIÈME RÉUNION DES MINISTRES LE 14 MAI 2013

10. Les ministres ont adopté leur rapport le 14 mai 2013.

X. QUESTIONS DIVERSES

a) Examen et adoption de la Déclaration du 10ème Anniversaire du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique

11. La Déclaration a été adoptée telle qu'amendée (ci-jointe) et la Commission devra lui donner l'intitulé approprié.

b) Mise à jour sur un panel annuel de haut niveau sur l'Agenda post 2015

12. La Ministre en charge des Questions de Genre et de la Condition féminine de la Côte d'Ivoire a informé les participants que la Côte d'Ivoire accueillera du 23 au 25 septembre 2013 la réunion du panel de haut niveau, et que tous les ministres recevront leur lettre d'invitation. La Ministre ivoirienne a également ajouté qu'elle était en consultations avec son gouvernement pour savoir s'il serait possible de lancer la Décennie de la femme africaine au niveau national le 26 septembre 2013 afin que tous les participants à la réunion du panel de haut niveau puissent y assister.

XI. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA RÉUNION

13. La présidente de la réunion a exprimé ses remerciements à tous les participants pour leur contribution fructueuse. Elle a également exprimé sa gratitude à la Direction femmes, genre et développement pour le travail accompli et pour l'organisation de la réunion tel que recommandé par les ministres.

DÉCLARATION DE LILONGWE

SUR

**L'ACCÉLÉRATION DES PROCESSUS D'INTÉGRATION ET DE MISE
EN ŒUVRE DU PROTOCOLE À LA CHARTE AFRICAINE DES
DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES RELATIF AUX
DROITS DES FEMMES EN AFRIQUE**

ADOPTÉE

LORS DU DIXIÈME ANNIVERSAIRE DU PROTOCOLE

**DÉCLARATION DE LILONGWE SUR L'ACCÉLÉRATION DES PROCESSUS
D'INTÉGRATION ET DE MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE À LA CHARTE
AFRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES RELATIF
AUX DROITS DES FEMMES EN AFRIQUE**

PRÉAMBULE

Nous, femmes africaines, ministres chargés de la Promotion des femmes et des questions féminines, hauts responsables gouvernementaux africains, réunis à Lilongwe (Malawi) les 14 et 15 août 2013 dans le cadre d'une rencontre de haut niveau pour commémorer le dixième anniversaire du Protocole à la Charte africaine des droits et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (le Protocole)

La célébration du dixième Anniversaire et le Dialogue de haut niveau, auxquels ont pris part les États membres de l'Union africaine, les Communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine, le système des Nations Unies et des Organisations de la société civile, ont eu lieu au Malawi;

L'Anniversaire et la réunion préparatoire y afférente ont eu lieu sous les auspices du Gouvernement de la République du Malawi, de la Commission de l'Union africaine, de la Coalition Solidarité pour les droits des femmes africaines et de l'ONU Femmes. Les célébrations du dixième Anniversaire ont constitué le point d'orgue de la semaine d'activités, y compris une réunion des Experts sur l'intégration et la mise en œuvre du Protocole de l'Union africaine sur les droits de la femme qui s'est tenue du 11 au 13 août 2013 en tant que partie intégrante de la commémoration du Cinquantième anniversaire de l'Union africaine qui devrait s'étendre sur toute l'année. Dans la présente Déclaration, Nous:

RAPPELONS l'adoption de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples par les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) lors de leur dix-huitième Conférence tenue le 27 juin 1981 à Nairobi (Kenya), laquelle est entrée en vigueur le 21 octobre 1986;

RAPPELONS EN OUTRE l'adoption, par les chefs d'État et de gouvernement lors de la deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue le 11 juillet 2003 à Maputo (Mozambique), du Protocole à la Charte des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, lequel est entré en vigueur le 25 novembre 2005;

PRENONS ACTE de l'appropriation et de l'engagement politique dont ont fait montre les États membres et qui se sont traduits par la ratification universelle de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et la ratification par 36 États membres de l'Union africaine du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique;

SOMMES CONSCIENTES des exigences en matière d'établissement de rapports liées, d'une part, à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples en vertu de l'article 62 et, d'autre part, au Protocole à la Charte africaine sur les droits humains et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique en vertu de l'article 26 (1), tout comme du mandat accordé à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à l'effet de recevoir les rapports établis par les États;

LOUONS la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour avoir élaboré les Directives de 2009 relatives à la présentation de rapports par les États au titre du Protocole de la Charte africaine sur les droits humains et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique;

AFFIRMONS la nécessité de présenter, conformément à l'article 62 de la Charte, des rapports initiaux et périodiques sur le Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique;

EXPRIMONS *notre préoccupation* face au fait que 10 ans après l'adoption du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, seul un rapport d'État sur le Protocole a été soumis à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, alors que 41 États membres ont présenté des rapports sur la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (DSHFA);

SIGNALONS que les États membres de l'Union africaine ne fournissent pratiquement pas d'informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Protocole dans leurs rapports au titre de l'article 9 de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique;

Par conséquent, déclarons ce qui suit:

- a) La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples devrait veiller à ce que les États parties au Protocole soumettent leurs rapports conformément à leurs obligations conventionnelles souscrites en vertu de l'article 62 de la Charte;
- b) Les États parties ayant des rapports en souffrance en vertu de l'article 62 du Protocole sont invités à les soumettre d'ici août 2014;
- c) Les États parties doivent soumettre, en vertu de l'article 9 de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, des rapports de fond à la Commission de l'Union africaine;
- d) La Direction Femme, Genre et Développement de la Commission de l'Union africaine devrait transmettre aux États membres, en même temps qu'une Note verbale, les directives sur la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en vue d'obtenir des

informations de fond sur la mise en œuvre du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique;

- e) Les États membres qui n'ont pas ratifié le Protocole sont invités à le faire;
- f) Il est impératif que les États membres qui ont ratifié le Protocole prennent des mesures visant à accélérer sa pleine intégration et sa mise en œuvre selon une approche multisectorielle;
- g) Tous les États membres doivent intensifier leurs activités de sensibilisation, de plaidoyer et de mobilisation de ressources en faveur de la mise en œuvre du Protocole de l'Union africaine;
- h) La Commission de l'Union africaine, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et les Organisations de la société civile (OSC) sont encouragées à poursuivre leurs efforts de promotion et de plaidoyer en faveur de l'intégration et de la mise en œuvre pleines et entières du Protocole;
- i) Les États membres qui n'ont pas encore lancé la Décennie de la femme africaine sont invités à le faire ;
- j) Les États membres devraient renforcer les mécanismes de coordination et le suivi de la mise en œuvre de la Décennie en vue de la réalisation des objectifs fixés;
- k) Le système des Nations Unies et les autres partenaires au développement sont invités à soutenir les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour l'intégration et la mise en œuvre pleines et entières du Protocole et de la Décennie de la femme africaine.

DÉCLARATION ADOPTÉE CE JOUR QUINZE AOÛT 2013 À LILONGWE (MALAWI)

DÉCLARATION
À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DU 50^{ÈME} ANNIVERSAIRE
DE L'ORGANISATION PANAFRICAINNE DES FEMMES



DÉCLARATION
À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DU
50^{ÈME} ANNIVERSAIRE
DE
L'ORGANISATION PANAFRICAINNE DES FEMMES
PRETORIA, RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD
30 ET 31 AOÛT 2013

COMMUNIQUÉ DU 50^{ÈME} ANNIVERSAIRE

Nous les participants, composés des vétérans fondateurs et membres de l'Organisation panafricaine des femmes (l'OPF) aussi bien que les Organisations des femmes représentées à Pretoria en Afrique du Sud, ce jour, le 31 août 2013, pour célébrer l'établissement de l'OPF en 1962 dans la ville de Dar Es Salaam, République-unie de Tanzanie ;

Inspiré par le thème du 50^{ème} anniversaire de l'Union africaine (AU), "le Panafricanisme et la Renaissance africaine, et par l'esprit du programme de l'Union Africaine 2063 ;

Guidé par la vision de l'Union africaine comme incarnée dans l'Acte constitutif de l'UA.

Reconnaissant et appréciant les bases jetées par les contributions, les sacrifices et les réalisations des fondatrices et de celles qui nous ont précédées, qui ont travaillé sans relâche, dans l'unité, pour les droits et le bien-être de la femme en Afrique ;

Réaffirmant notre attachement aux idéaux du panafricanisme tel qu'exprimé dans les documents fondateurs de l'Organisation panafricaine des femmes ;

Ayant à l'esprit que, malgré le travail qui a été fait, les femmes africaines ont toujours beaucoup de défis au vingt-et-unième siècle ;

Guidées par la poursuite de l'égalité des droits pour les femmes africaines dans la société, la vie politique et l'économie mais aussi l'élimination de toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels des femmes ;

Déterminé à assumer l'entière responsabilité de construire et de renforcer l'Organisation panafricaine des femmes ;

NOUS RECONNAISSONS:

- I. Le caractère unique du continent africain comme berceau de l'humanité et centre de la civilisation, un continent qui a été déshumanisé par l'esclavage, la dépossession de terres, le colonialisme et l'apartheid et encouragé par sa résistance ;
- II. La création de l'Organisation panafricaine des femmes le 31 juillet 1962 à Dar- Es- Salaam, en République-unie de Tanzanie, comme la première organisation continentale de femmes ;
- III. La contribution de l'OPF à l'égard de la libération du continent africain, l'élimination du colonialisme et de l'apartheid et le travail de l'OPF favorisant l'émancipation des femmes et l'égalité des sexes ;

- IV. Que l'OPF continue à plaider pour la pleine reconnaissance et l'application des droits de la femme africaine pour pouvoir participer à toutes les formes de prise de décisions à niveau national, régional et international.

NOUS SOMMES GUIDÉS par les décisions historiques suivantes qui mettent en évidence le leadership de l'Union africaine dans l'émancipation des femmes et l'égalité des sexes :

- I. L'application du principe de l'égalité des sexes comme un objectif majeur de l'Union africaine,
- II. L'emplacement des entités s'occupant de l'égalité des sexes dans le bureau du Président de la Commission,
- III. L'adoption du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (2003),
- IV. La Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique (2004) et la Politique de l'Union africaine en matière d'égalité des sexes.
- V. La Déclaration de l'Assemblée de l'Union africaine de la période 2010-2020 comme Décennie de la femme africaine et la création du Fonds africain pour les femmes.
- VI. La Déclaration de la Conférence consultative des femmes parties prenantes de l'Union africaine du 15 mai 2013 à Addis Abeba, Éthiopie.

ET GUIDÉS PAR AILLEURS par les instruments des Nations Unies, y compris, notamment :

- I. La Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme et des peuples (1948)
- II. Mexico 1^{ère} Conférence sur les femmes (1975)
- III. Adoption de la CEDEF (1979)
- IV. Copenhague 2^{ème} Conférence sur les femmes (1980)
- V. Namibie 3^{ème} Conférence internationale sur les femmes (1958)
- VI. Beijing 4^{ème} Conférence sur les femmes (1995)
- VII. Les objectifs du Millénaire pour le développement (2000), et
- VIII. Résolutions de l'ONU : 1325, 1820, 1888, 1889 et 1960.

PAR LA PRÉSENTE, NOUS :

- I. **Célébrons** la contribution de l'Organisation panafricaine des femmes en vue de la libération du continent africain, ainsi que l'élimination de toutes les formes de discrimination institutionnalisée et non-institutionnalisée à l'égard des femmes et des fillettes ;
- II. **Reconnaissons les sacrifices** des Mères fondatrices de l'OPF qui ont voyagé à Dar Es Salaam, République-unie de Tanzanie en 1962 afin de se faire les champions de la lutte pour la reconnaissance des droits fondamentaux des femmes et nous louons leur leadership visionnaire quant à l'établissement de l'Organisation panafricaine des femmes ;
- III. **Nous engageons à continuer à travailler avec** l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les Nations Unies et d'autres organisations multilatérales, gouvernements nationaux, ainsi que le secteur privé et la société civile pour surmonter les obstacles qui entravent le développement économique des femmes ; et
- IV. **À poursuivre la lutte pour** les droits des femmes dans toutes les sphères de la société afin de contribuer à un continent pacifique, juste, équitable et prospère.

PAR CONSÉQUENT, NOUS NOUS ENGAGEONS à intensifier nos efforts pour faire progresser les intérêts et les besoins des femmes, entre autres,

- la promotion de l'égalité des sexes, la sécurité alimentaire, l'atténuation de la pauvreté et le développement économique ;
- l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à la technologie ; et
la poursuite de la lutte contre toutes les formes de violence fondée sur le sexe et la traites des êtres humains
- la lutte contre les effets négatifs du changement climatique.

Nous saluons également le militantisme des femmes du Sahel dans leur lutte pour la liberté et l'indépendance, et nous dénonçons les violations qu'elles subissent quotidiennement dans les territoires occupés du Sahara occidental ; et

Nous saisissons cette occasion de la très importante célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation panafricaine des femmes, de réitérer notre appel à toutes les femmes et les dirigeants africains de redoubler leurs efforts pour mettre fin à la dernière colonisation en Afrique en consacrant ainsi la paix et la stabilité dans la région.

NOUS DECIDONS DONC A :

- **renforcer** l'OPF en mobilisant le soutien national des organisations de toutes les femmes progressistes ;
- **encourager** les jeunes femmes à rejoindre les structures de l'OPF et du leadership ;
- **inviter** les États membres afin de régulariser les abonnements à l'OPF afin d'assurer la viabilité financière de l'OPF ;
- **s'engager** à élaborer des plans d'action nationaux d'action AGENDA 2063 ;
- **encourager** les ministres de la condition féminine à travailler ensemble pour un programme du genre commun ;
- **mettre en place** une équipe spéciale composée de pays membres de l'OPF et toutes les organisations sœurs à élaborer une recommandation concernant le statut préféré de l'OPF au sein de l'Union africaine qui sera soumis au sommet de l'UA de 2014.

Nous nous engageons à articuler les idéaux et les objectifs ci-dessus dans nos plans de développement nationaux et dans le développement de la Continental Agenda 2063, grâce à un processus pour la réalisation de notre vision pour un peuple intégrée, centrée, une Afrique prospère en paix avec elle-même.

Les participants ont également remercié la République d'Afrique du Sud pour avoir accueilli la 50e anniversaire célébration de l'OPF avec tant de compétence et ont remercié l'Afrique du Sud pour son hospitalité comme pays hôte pour le siège de l'OPF.

Les participants ont également souhaité un prompt rétablissement à l'ancien Président Nelson Mandela.

DECLARATION D'ABIDJAN

SUR

**L'EGALITE DE GENRE ET L'AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS
LE CONTEXTE DE L'APRES OMD 2015**

**MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA FAMILLE,
DE LA FEMME ET DE L'ENFANT**



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



DECLARATION D'ABIDJAN

SUR

**L'EGALITE DE GENRE ET L'AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS
LE CONTEXTE DE L'APRES OMD 2015**

**DECLARATION D'ABIDJAN SUR L'EGALITE DE GENRE ET L'AUTONOMISATION
DE LA FEMME DANS LE CONTEXTE DE L'APRES OMD 2015
04 OCTOBRE 2013**

PREAMBULE

Nous, intellectuels africains, chercheurs, universitaires et experts en genre et représentants d'organisations féminines en provenance d'Afrique, réunis en Côte d'Ivoire, à Abidjan, au premier Panel de Haut Niveau de l'Union Africaine sur l'Egalité de Genre et l'Autonomisation de la Femme dans le contexte de l'après OMD 2015 organisé du 02 au 04 Octobre 2013 en collaboration avec le Ministère ivoirien de la Solidarité de la Famille, de la Femme et de l'Enfant et avec le soutien des partenaires, notamment le PNUD, l'UNICEF, l'UNFPA, la CEA, et ONU FEMMES,

EXPRIMONS notre gratitude au peuple et au Gouvernement de Côte d'Ivoire pour avoir bien voulu accueillir et soutenir la première édition de ce Panel et sommes profondément reconnaissants à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, pour son engagement sans failles à la promotion de la femme dans tous les secteurs d'activités et au Premier Ministre Daniel Kablan DUNCAN pour avoir présidé l'ouverture officielle de ce Panel ;

FELICITONS le Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant pour avoir pris l'initiative d'organiser cet important Panel et remercions par la même occasion, tous les partenaires au développement pour les moyens mis à notre disposition en vue de nous permettre d'initier un dialogue prospectif entre les parties prenantes africaines et les experts parlants sur les questions émergentes relatives au genre ;

FELICITONS également Son Excellence Madame Ellen Sirleaf Johnson, Présidente de la République du Liberia, pour son rôle d'Ambassadeur dans la promotion de l'égalité entre les sexes et dans le processus de l'agenda post 2015 ;

RAPPELANT les huit (8) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pendant le Sommet du Millénaire en 2000 à New-York ;

RAPPELANT EGALEMENT les engagements internationaux et régionaux incluant la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), la Plateforme d'Action de Pékin, le Protocole sur la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des Femmes en Afrique, la Déclaration Solennelle sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique (DSEHF), la Politique Genre de l'Union Africaine, la Décennie de la Femme Africaine et le Fonds pour la Femme Africaine, aussi bien que d'autres conventions et traités pertinents ;

RAPPELANT les résolutions 1325, 1820, 1888, 1960, 2006 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur « Femmes Paix et Sécurité », la 1612 et toutes autres résolutions sur

les enfants dans les conflits armés, la 1856 sur la protection des civils, la 1983 sur le VIH et les conflits armés tout comme d'autres engagements internationaux et régionaux pertinents,

RECONNAISSANT l'engagement politique et les efforts importants des états membres sur la question de l'égalité de genre résultant de la ratification universelle de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, ainsi que des 36 ratifications du Protocole à la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples, relatives aux droits des Femmes par les Etats Membres ;

RECONNAISSANT les progrès considérables réalisés pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en Afrique;

RECONNAISSANT les défis et les goulots d'étranglement qui entravent la mise en œuvre des OMD ;

RECONNAISSANT les possibilités de capitalisation de la volonté et de l'engagement politique sans cesse croissant de surmonter ces obstacles suscités à travers, notamment : la mise en place d'un groupe de haut niveau composé d'éminentes personnalités, les consultations thématiques Globales organisées par le groupe de développement des Nations Unies, les consultations régionales organisées conjointement par l'UA et la CEA et le processus post Rio + 20,

REAFFIRMANT que des progrès réguliers, en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été enregistrés notamment, dans l'égalité d'accès des filles et des garçons à l'éducation, bien que des disparités demeurent entre les régions et dans les niveaux d'éducation ;

REAFFIRMANT QUE bien que des progrès constants en ce qui concerne la promotion de l'égalité du genre et l'autonomisation de la femme à travers les OMD aient été accomplis, des disparités persistantes continuent d'exister en Afrique et dans le monde;

CONSCIENT que la date cible de 2015 sur la réalisation des OMD approche à grands pas, l'Union Africaine et le Gouvernement de la Cote d'Ivoire ont organisé le premier Panel de Haut Niveau de l'Union Africaine sur l'Egalité du Genre et l'Autonomisation de la Femme dans le contexte de l'Agenda de l'après 2015, à Abidjan en Côte d'Ivoire, du 02 au 04 octobre 2013 ;

PLAIDONS fortement que les conclusions du Panel de Haut Niveau sur l'égalité du genre soit intégrés dans la Position Commune Africaine, dont les questions suivantes :

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES:

Panel 1 : IMPACTS L'IMPACT DE CONFLITS ET DES SITUATIONS POST-CONFLIT SUR L'AUTONOMISATION SOCIO-ECONOMIQUE DES FEMMES ET DES FILLES DANS LE CONTEXTE DE L'AGENDA 2013

1. Intégrer les femmes dans le processus de planification et de mise en œuvre des programmes de reconstruction et de développement
2. Promulguer des lois sensibles au genre pour la mise en œuvre des politiques économiques qui favorisent le développement et la reconstruction post-conflit
3. Renforcer la lutte contre l'impunité des crimes commis pendant les conflits
4. De prévoir systématiquement l'intégration du genre dans la réforme des secteurs de la sécurité ainsi que la mise en place des mécanismes et procédures spécifiques pour prévenir et punir les violences sexuelles, y compris la mise en place du « vetting » et le renforcement de capacité sur la prévention et la réponse des violences sexuelles liées au conflit
5. Adopter et mettre en œuvre des politiques de protection des civils conforme à la 1325 qui intègrent la prévention et la réponse aux violences sexuelles et liées aux conflits
6. Intégrer la prévention et la réponse aux violences sexuelles dans la conception et la mise en œuvre des processus de désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens combattants et en lien avec la circulation d'armes légères et de petit calibre
7. Garantir la reprise économique post-conflit aux femmes
8. Assurer en priorité la disponibilité et l'accès aux services spécialisés de prise en charge holistiques pour les survivantes des violences sexuelles et autres Violences Basées sur le Genre, y compris dans le contexte de catastrophe naturelle, conflit et post-conflit
9. Adresser les causes profondes des conflits en adoptant des mesures de prévention, d'alerte précoce et éduquer les jeunes à la paix et citoyenneté et en impliquant les leaders communautaires et religieux
10. Encourager la recherche et la documentation, l'analyse et la collecte des données des résolutions 1325, la 1820,

Panel 2 : REALISATION DE L'AUTONOMISATION SOCIO ECONOMIQUE DES FEMMES DANS LE CONTEXTE DE L'AGENDA POST 2015

1. Faciliter l'accès au financement aux filles et aux femmes
2. Promouvoir de l'entreprenariat féminin
3. Mobiliser et engager les ressources exogènes et endogènes pour la promotion de la gente féminine
4. Promouvoir l'éducation de qualité pour tous les garçons et filles
5. Promouvoir l'achèvement du cycle d'éducation primaire pour les filles
6. Poursuivre et renforcer le droit de propriété et d'usage, d'accès aux ressources pour les personnes vulnérables, notamment les femmes
7. Assurer que tous les indicateurs pertinents soient désagrégés sur la base du sexe et de l'âge afin de mesurer les progrès dans l'attente de l'égalité du genre
8. Eliminer toutes mortalités maternelles évitables ; multiplier les efforts pour l'accès aux droits de la santé sexuelle et de la reproduction, à l'information, aux services de santé maternelle et à la planification familiale
9. Promouvoir l'accès des filles et des garçons à une éducation de qualité tant au niveau du primaire que du secondaire, dans un environnement sécurisé et protégé
10. Assurer la protection des femmes, des filles et des enfants contre la violence basé sur le genre en milieu scolaire, le mariage précoce et les MGFs. Les approches doivent intégrer la participation des hommes et des garçons

Panel 3 : LE ROLE DE LA BONNE GOUVERNANCE DANS LA REALISATION DE L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES DANS LE CONTEXTE POST-2015

1. Accroître la représentation des femmes dans les postes de décisions politiques à tous les niveaux
2. Accélérer la signature, l'accession et la ratification de tous les instruments juridiques régionaux et internationaux sur le genre
3. Adopter un cadre de travail consensuel conforme à la déclaration de Paris, des agendas sur l'effectivité de l'aide du Ghana et Busan

4. Documenter et diffuser les bonnes pratiques, les leçons apprises dans la mise en œuvre des OMD par états membres
5. Conduire les recherches afin de produire des données sur la participation et la représentation des femmes dans la vie politique et dans les postes de décisions. Ces recherches doivent servir de stratégie de pression pour parvenir à l'égalité du genre.

En relation avec le thème (l'autonomisation économique de la femme) de la décennie de la Femme Africaine pour l'année 2013, et celui du panel de haut niveau qui est « l'agenda post 2015 pour les femmes dans le contexte de l'autonomisation économique » nous nous engageons pour suivre les recommandations de ce panel. Félicitons l'Union Africaine pour avoir convoqué ce premier panel de haut niveau sur l'égalité du genre et l'autonomisation de la femme, et pour encourager la contribution des Femmes Africaines à la Position Commune Africaine sur l'agenda de développement post-2015 et à l'horizon 2063.

Rejoignons les Agences du système des Nations Unies et aux Etats Membres de l'Union Africaine pour promouvoir la contribution des Femmes Africaines à la Position Commune Africaine sur l'agenda de développement post-2015 et à l'horizon 2063.

Remercions le Gouvernement de Côte d'Ivoire pour avoir accueilli le Premier Panel de Haut Niveau sur L'Egalite du Genre et l'Autonomisation de la Femme dans le Contexte de l'Apres OMD 2015.

Fait à Abidjan, le 04 Octobre 2013.
Les Panelistes

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2014

Report of the AU conference of ministers in charge of gender

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4203>

Downloaded from African Union Common Repository